

Analyse de 3 essais encadrés

1^{er} cas

Homme 50 ans Serrurier métallier polyvalent



6 ans d'ancienneté

Niveau scolaire collège, soutien de famille, RQTH

Entreprise de fabrication de portail métallique de 13 salariés

- **Arrêt de travail – aout 2023** : arrachement de l'annuaire droit chez un droitier & atteinte des fléchisseurs de la main droite
- Polyarthrite rhumatoïde avec atteinte des deux poignets

Visite de pré reprise : Reprise au poste impossible

Rendez-vous de liaison : Création d'un poste de travail « Pilote d'atelier »

Essai encadré du 19/02/24 au 08/03/24

Suivi et bilan de l'essai, mise en évidence de difficultés :

- Organisationnelles : mauvais accueil du collectif de travail
- Techniques : pas d'espace de travail, pas de poste informatique
- Formation : absence de formation au logiciel de commandes

Nécessité de formaliser par écrit les échanges avec l'employeur en créant un document.

Prolongation de l'essai encadré du 18/03/2024 au 01/4/2024: avec une définition plus précise des tâches du poste de travail envisagé, espace de travail dédié, formation prévue et matériel adapté

Bilan final

Poste adapté reprise à temps plein, poursuite de la formation. **Essai concluant**

2^{ème} cas

Femme 56 ans Agent technique de commandes



15 ans d'ancienneté

Niveau scolaire BAC +2, célibataire sans enfants, RQTH

Entreprise de réparation et maintenance d'avions d'affaires de 73 salariés

- **Arrêt de travail en maladie – novembre 2023** : troubles anxieux et suivi psychiatrique, surcharge de travail mauvaise relation avec son supérieur hiérarchique direct
- Gonalgies, obésité (IMC 40.3)

Visite de pré reprise : Angoisses et souhait d'une inaptitude

Échange avec l'employeur: Proposition d'un nouveau poste de travail « assistante administrative et commerciale »

Essai encadré du 05/04/2024 au 26/04/24

Suivi et bilan de l'essai, mise en évidence de difficultés :

- Pas de code de connexion informatique adapté
- Problème de positionnement de la salariée vis-à-vis de ses collègues et de son ancien responsable
- N'a pas pu tester toutes ses futures fonctions

Prolongation de l'essai encadré du 27/05/2024 au 14/06/24 avec formation aux logiciels, acceptation par la salariée et l'ancien supérieur hiérarchique du nouveau positionnement.

Bilan final

Poste adapté reprise à temps plein, poursuite de la formation. **Essai concluant**

3^{ème} cas

Femme 37 ans Aide-soignante en ambulatoire



3 ans d'ancienneté

Niveau scolaire BEPC, célibataire 1 enfant, RQTH

Clinique privée de 418 salariés

- **Arrêt de travail – février 2020 avec rechute en 2022** : ménisque genou gauche multi opéré
- Endométriose

Visite de pré reprise : Reprise très compliquée

Échange avec l'employeur: Proposition d'un nouveau poste de travail en stérilisation. Proposition du poste et de l'essai encadré à la salariée

Chirurgien prescripteur de l'arrêt de travail :

- Refus de l'essai encadré (malgré plusieurs échanges et explications téléphoniques) : pas d'intérêt ...
- Décision de reprise en temps partiel thérapeutique

Abandon du dispositif. Salariée toujours en arrêt. Inaptitude au poste envisagée.

Mais la prise pluridisciplinaire par la cellule PDP lui a permis de se remobiliser sur son projet professionnel

RÉSULTATS

- Reprise d'une activité à temps plein pour 2 salariés après l'essai encadré
- **Création d'un document d'engagement** : « Cahier de bord » décrivant précisément les modalités de réalisation et de suivi de l'essai encadré : poste de travail, horaires, aménagement éventuel à mettre en place, matériel fourni ou à fournir, ainsi qu'une description de l'environnement de travail et de l'organisation des tâches. **Ce document est engageant car cosigné par le salarié, l'employeur et le référent du salarié de la cellule PDP. Utilité constatée du document lors de la mise en pratique pour l'essai encadré suivant.**
- Pour le 3^{ème} salarié le refus d'autorisation par le médecin soignant s'est soldé par une potentielle perte de chance: la salariée n'ayant pas eu l'opportunité de découvrir un nouveau poste de travail plus adapté à ses capacités.
- **Réflexion à mener sur les possibilités en cas de refus d'accord du médecin soignant et de prescription conjointe d'un temps partiel thérapeutique** : Permettre au salarié de tester d'autres postes durant celui-ci. Demander l'aval du médecin traitant coordonnateur du parcours de soins ?
- **Nécessité d'améliorer la communication sur les intérêts du dispositif** auprès des médecins soignants : généralistes et spécialistes.